

Conseil Municipal d'Andouillé Neuville

Séance du Lundi 07 Octobre 2019

Présents : E Eloré, F Coquet, G Canto, R Ngassa, C Gautier, A Tropée, JF.Menant, L Juin, I Cloteau, M Poiteaux.

Absents Excusés : P Bréhant, L Le Dréau-L'Héréec, D Gamichon

Absents :

Secrétaire de Séance : R Ngassa

2 Point à ajouter :

8) Aménagement Chemin Piétonnier : Validation Devis

9) Etude devis acquisition tondeuse budget primitif 2020

1) Personnel Communal

* Assurance Personnel IRCANTEC

La Commune a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires IRCANTEC qui prend fin le 31 décembre 2019.

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'accepter la proposition suivante :

* Durée du contrat 4 ans (date d'effet au 01.01.2020)

* Contrat IRCANTEC Agents Titulaires/Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et Agents Non-Titulaires

* Risques Garanti Accident de Service Maladie Professionnelle/Maladie Ordinaire avec **Franchise de 15 jours fermes par arrêt** /Maladie Grave/Maternité et Adoption/Paternité et Accueil de l'Enfant

* Taux 0.85%

* Autorisation Heures Supplémentaires

Monsieur le Maire expose aux Elus que les Agents du Service Technique, Personnel de Catégorie C, peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, sur demande de l'Autorité Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que ces heures supplémentaires réalisées suivant les besoins du service, seront :

* soit récupérées dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service,

* soit rémunérées dans la limite des possibilités statutaires.

2) Groupama : Proposition Assurance

Monsieur Gérard CANTO, directement intéressé par cette question en tant que Président de la Caisse Locale Groupama de Saint Aubin d'Aubigné, quitte la salle du conseil municipal et ne participe donc pas à la présente délibération.

Groupama propose un contrat d'assurance qui a pour objectif exclusif de garantir les véhicules appartenant aux Elus lorsqu'ils sont utilisés pour des déplacements nécessités par leurs fonctions. Les garanties du présent contrat sont étendues aux véhicules appartenant au Personnel du souscripteur lorsqu'ils sont utilisés pour des déplacements professionnels.

Le coût annuel de la cotisation s'élève à 448.85 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer audit contrat.

3) Recensement de la Population 2020 : Rémunération Agent Recenseur

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 16 Janvier au 15 Février 2020, le conseil municipal décide :

de créer un emploi d'agent recenseur non titulaire,
de fixer sa rémunération brute comme suit :

- * 1.370 euros par feuille de logement
- * 2.074 euros par bulletin individuel
- * 50.00 euros par séance de formation

de rembourser les frais de déplacement de l'agent recenseur calculé sur la base de l'arrêté ministériel du 26 Février 2019 (délibération n°2019-28) et sur présentation d'un état de frais présenté par l'agent recenseur et validé par Monsieur le Maire :

Puissance fiscale	Barème jusqu'à 2000 km
* De 5 CV et moins	0.29 E / km
* De 6 à 7 CV	0.37 E / km
* De 8 CV à plus	0.41 E / km

4) Location Landes Communales

* Il est décidé de renouveler la location des landes communales suivantes pour 9 années entières et consécutives :

LOCATAIRE	SECTION CADASTRALE SUPERFICIE	MONTANT DU LOYER AU 29.09.2019
COIRRE FREDDY	ZH N° 46 2HA 33A 00CA	318.85 EUROS
CANTIN MAXIME	ZK N° 34 MOTO-CROSS	466.25 EUROS
AMATA JEAN-CLAUDE	ZK N° 36	197.17 EUROS
HAREL JEAN-MICHEL	ZC N° 65 2HA 61A 36CA	182.97 EUROS
CLOTEAU STEPHANE	ZE N° 12 = 8HA 68A 70CA ZH N° 40 = 3HA 20A 50CA ZH N° 41 = 3HA 00A 00CA ZH N° 42 = 2HA 32A 13CA ZH N° 44 = 0HA 00A 63CA TOTAL = 17HA 21A 96CA	1864.68 EUROS
MOULTON PHILIPPE	ZA N° 1 + ZA N° 2 1HA 21A 10CA	204.43 EUROS
GAUTIER HERVE	ZH N° 46 = 4HA 63A 11CA ZH N° 39 = 2HA 50A 00CA ZE N° 12 = 3HA 89A 40CA TOTAL = 11HA 02A 51CA	1316.68 EUROS
HONORE DIDIER	ZH N° 46 = 2HA 94A 56CA ZH N° 7 = 1HA 40A 10CA ZD N° 144 = 0HA 42A 84CA ZD N° 143 = 1HA 65A 31CA ZK N° 27a = 9HA 57A 49CA TOTAL = 16HA 00A 30CA	1648.40 EUROS
THEBAULT BERNARD	ZE N° 12 1HA 52A 60CA	164.28 EUROS
LETISSIER JOCELYNE	ZK N° 10 4HA 92A 30CA	248.45 EUROS Fin de la location Lande mise gracieusement à la disposition de Mr Olivier SAUVEE en contrepartie de la parcelle que ce dernier met, à titre gracieux, à la disposition de la Commune pour réaliser le chemin piétonnier.

* Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de louer, pour 9 années entières et consécutives, à Mr Olivier SAUVEE la parcelle communale cadastrée section ZL n° 151 d'une superficie totale de 1ha 80a 18ca,

Le montant du loyer est fixé à **204.60 euros**, conformément à l'arrêté préfectoral du 24.09.2019 qui fixe les maxima et minima en euros par hectare en fonction de la catégorie de la terre.

Le loyer sera actualisé une fois par an sur la base de la variation de l'indice de fermage. Le loyer est payable entre les mains du Receveur Municipal de la Commune le 29 septembre de chaque année échue,

5) Défense Extérieure contre l'Incendie

Considérant que le Maire assure la défense extérieure contre l'incendie,

Considérant la nécessité de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine (SDIS) relatives aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune d'Andouillé Neuville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mr le Maire à :

* rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie qui listera des points d'eau incendie (PEI),

* s'assurer que chaque Point d'Eau Incendie (PEI) sous pression possède un débit ou volume adapté selon le risque,

* faire réaliser tous les 3 ans les contrôles fonctionnels et les mesures du débit/pression des points d'eau incendie sous pression (poteaux et bouches incendie) publics et privés,

* signer les conventions conclues avec les propriétaires de points d'eau incendie privés.

6) Projet de Réorganisation de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Elus le projet de fermeture de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné programmé par l'Administration Fiscale et propose de voter une motion contre ce projet et pour le maintien de ce service au public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

* s'opposer au projet de fermeture de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné,

* demander le maintien des services actuels de la Trésorerie de Saint Aubin d'Aubigné.

7) Aménagement Chemin Piétonnier : Validation Devis

Après avoir étudié les devis proposés au titre des travaux d'aménagement d'une liaison douce, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise CHEVREL, dont le montant s'élève à 52 351.25 euros HT.

8) Etude devis acquisition tondeuse Budget Primitif 2020

Vu la proposition de l'entreprise COMBOURG MOTOCULTURE pour l'acquisition d'une tondeuse frontale d'un montant de 26 460.40 euros TTC, il est décidé de demander d'autres devis pour du matériel de gamme inférieure.

9) Questions Diverses

* Bornage Impasse La Fontaine

* Cérémonie du 11 novembre - 11h00 au monument aux morts

* Communauté de Communes Autopartage : deux Zoé électriques mises à la disposition des habitants

* Réunion Communautés de Communes à Andouillé Neuville le 08 octobre 2019 - pot au Bar Associatif

- * Demande de stage au sein du restaurant scolaire : validation
- * Demande de la Bibliothèque pour l'attribution d'un budget évènementiel 2020 d'un montant de 250 euros en lien avec le salon du livre : validation
- * Etude faisabilité Liaisons Cyclables : réunion le 14 novembre 2019 de 14h à 17h
- * Prochain Conseil Municipal le Lundi 04 Novembre 2019 à 20h00.

Séance levée à 22h45.